ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

MISSION DU PRÉSIDENT AUPRÈS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET DU SÉNAT FRANÇAIS

Fiche synthèse

ACTIVITÉ

- Mission du président auprès de l'Assemblée nationale et du Sénat français
- Paris (France)
- 19 au 26 janvier 2012

PARTICIPANTS

- M. Jacques Chagnon, président de l'Assemblée nationale
- Mme Catherine Durepos, conseillère en relations interparlementaires et internationales.

CONTEXTE

- L'Assemblée nationale du Québec (ANQ) entretient, depuis plus de 30 ans, une relation étroite, directe et privilégiée avec les deux chambres du Parlement français, et plus particulièrement avec leur groupe interparlementaire d'amitié France-Québec respectif.
- En effet, la Commission interparlementaire franco-québécoise (CIFQ) a été instituée en 1979 par les présidents de l'Assemblée nationale française (ANF) et de l'ANQ en vue de développer la coopération interparlementaire entre les deux assemblées. Elle réunit sur une base annuelle des délégations de députés québécois et français qui mènent des séances de travail sur des sujets d'intérêt commun.
- De la même manière, et conformément au protocole d'accord signé en 2003 par le groupe d'amitié France-Québec du Sénat français et l'ANQ, sénateurs français et députés québécois se rencontrent annuellement, en alternance au Québec et en France.
- Depuis les élections sénatoriales d'octobre 2011, et dans la foulée de l'élection du nouveau président du Sénat français, M. Jean-Claude Bel, aucune rencontre bilatérale n'avait eu lieu entre élus français et québécois.
- À la suite de la formation du nouveau Groupe interparlementaire d'amitié France-Québec du Sénat, le sénateur Jean-Claude Carle a été reconduit dans sa fonction de président.

OBJECTIFS ET ENJEUX

- Établir des liens avec le président du Sénat de la République française et renforcer ceux déjà établis avec le président de l'Assemblée nationale ainsi qu'avec les présidents de leur groupe d'amitié France-Québec respectif.
- Réitérer l'engagement de l'ANQ dans le renforcement de ses relations avec ces institutions.
- Fixer les paramètres de la prochaine réunion annuelle ANQ/Sénat français, qui devrait avoir lieu en 2012.
- Faire le point, avec le président de l'Assemblée nationale française, de l'état d'avancement du projet de cours à distance sur le parlementarisme comparé France-Québec.
- À titre de vice-président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), faire le point sur les préparatifs en vue de la réunion du Bureau qui aura lieu à Phnom Penh.
- S'enquérir du déroulement de la campagne présidentielle et de ses conséquences potentielles sur l'organisation des forces politiques françaises en vue des législatives de juin 2012.

COMMENTAIRES/CONCLUSIONS

- Le président de l'ANQ a été reçu en entretien par ses deux homologues.
- À l'ANF, le président de l'ANQ a notamment fait le point sur l'état d'avancement de la mise sur pied d'un cours en ligne sur le parlementarisme comparé entre la France et le Québec, pour lequel les deux assemblées sont partenaires.
- Le président de l'ANQ a également été reçu par le Groupe d'amitié France-Québec de l'ANF.
- Au Sénat, les deux présidents ont échangé sur les pistes de collaboration et les thèmes d'intérêts à aborder dans le cadre de la collaboration interparlementaire entre les deux institutions.
- Il a également été convenu, avec le président du Groupe d'amitié France-Québec du Sénat, que la prochaine réunion annuelle entre les deux assemblées aurait lieu à Québec, au printemps 2012.
- Des rencontres ont par ailleurs eu lieu avec la secrétaire d'État chargée de la jeunesse et de la vie associative, avec laquelle il a notamment été question de l'approche québécoise en matière d'intégration des étudiants étrangers.
- En entretien avec le secrétaire général administratif et le secrétaire général parlementaire de l'APF, le président de l'ANQ s'est informé de l'état d'avancement des préparatifs en vue de la réunion du Bureau et, plus tard cette année, de la Session annuelle.

COÛT [1]

- Per diem et autres frais	5 571,23 $
- Transport	4 988,43 $
Total	**10 559,66 $**

[1] Les frais de transport de M. Chagnon ont été imputés à la mission du président en Israël et dans les territoires palestiniens (15 au 19 janvier 2012).